

A l'occasion de la première édition du bulletin municipal d'Aubessagne, je tiens à vous présenter mes vœux les plus chers. Que 2018 soit pour vous et vos proches, une année pleine de sérénité, de paix et surtout de santé.

Avec ce retour à un hiver plus conforme à notre région de montagne, j'ai une pensée toute particulière pour les personnes malades et celles qui vivent dans l'isolement. Je sais combien cette période peut être stressante et je tiens à vous témoigner tout mon soutien. Sachez que vous pouvez toujours solliciter la mairie dans vos petits tracas du quotidien et nous tâcherons de vous apporter une aide dans la mesure du possible.

Le Conseil municipal réuni en première séance le 10 janvier 2018, m'a accordé sa confiance pour administrer notre commune nouvelle jusqu'aux prochaines échéances électorales. Je les en remercie et n'en oublie pas pour autant la responsabilité de cet engagement. Je reste toutefois très confiant et je suis certain que mon équipe municipale mettra tout en œuvre pour relever ce challenge avec moi.

Ces dernières semaines, j'ai entendu beaucoup de choses plus ou moins justes sur notre choix de regrouper nos trois communes historiques. Si je peux comprendre qu'une telle initiative puisse susciter certaines craintes, je reste pour ma part intimement convaincu qu'il est indispensable de s'adapter à un monde en perpétuelle mouvance. « *Le changement est la loi de la vie humaine, il ne faut pas en avoir peur* », disait Jacques CHIRAC. L'ensemble des réformes territoriales est en train de bouleverser significativement et en profondeur nos territoires ruraux et penser que rien ne doit changer est illusoire.

Je suis certain que si nous nous en donnons les moyens, notre projet de créer la commune nouvelle d'Aubessagne sera une réussite avec un territoire plus cohérent et mieux armé pour relever de nouveaux défis.

Toutefois, pour nous permettre de continuer notre mission de service public, nous aurons besoin plus que jamais du soutien de l'Etat. Et les propos de François Baroin, Président de l'Association des Maires de France (AMF), en s'adressant le 23 novembre dernier à l'occasion du 100^e Congrès des Maires à Emmanuel Macron, illustre bien l'état d'esprit et les craintes qui habitent la plupart des maires ruraux : « *Nous sommes les premiers de cordée de cette République du quotidien, à vos côtés Monsieur le Président. Les communes sont les petites patries et ne font qu'une avec la grande Patrie. Etre maire, c'est plonger dans la vie des Français, recueillir leurs confidences, c'est une épreuve de vérité car les citoyens voient tout, entendent tout et jugent nos actions. Préservons cette proximité, protégeons les libertés communales. Les maires ont le sens des responsabilités, ils défendent l'intérêt général, sans esprit partisan. Cette loyauté doit être réciproque. Il nous faut redéfinir ce qu'est un contrat, rétablir un dialogue loyal et responsable* ». Devant la pertinence de ces propos, j'ai souhaité vous les faire partager et m'en servir de conclusion avec l'espoir que la ruralité soit entendue dans les plus hautes sphères de l'Etat.

Bonne année à vous tous !

Richard ACHIN

Sommaire :

- Infos pratiques sur la commune d'Aubessagne à compter du 1er janvier 2018
- Organigramme
- Démission du Conseil Municipal
- Les différentes Commissions Communales
- Conséquences sur l'adresse postale
- Les cartes grises
- Urbanisme
- Permis de conduire et certificat d'immatriculation sans bouger de chez soi
- Période d'adaptation
- PLU de la commune d'Aubessagne
- Rappel des règles d'urbanisme
- Les travaux de Chauffayer
- Les travaux de Saint-Eusèbe-en-Champsaur
- Les travaux des Costes
- Vie scolaire — Regroupement pédagogique Intercommunal des Costes et La Motte-en-Champsaur
- Fête de la Saint Pierre
- Fête des Viallards
- Vie associative de Saint-Eusèbe-en-Champsaur
- Une aide pour passer le BAFA et devenir animateur !
- Une nouvelle association rayonne sur Chauffayer Les Arts en chœur
- Festival de musique à Chauffayer
- Vie associative des Costes
- Le piano du Lac
- Etude de faisabilité
- Etat Civil

Infos pratiques sur la commune d'Aubessagne à compter du 1^{er} janvier 2018

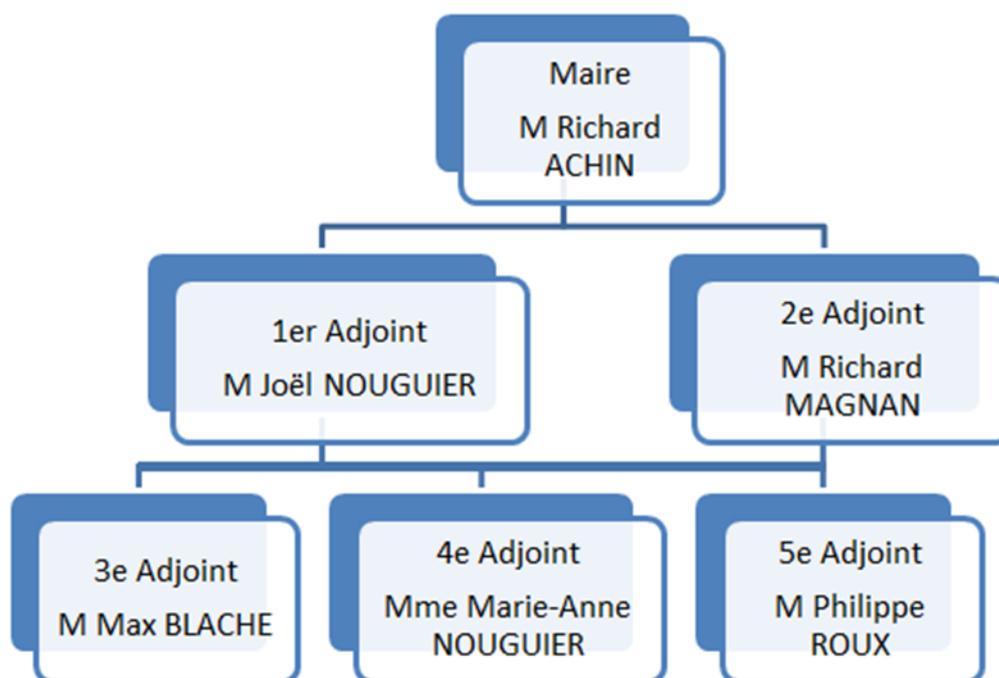
Domiciliation de la Mairie d'Aubessagne

Quartier derrière le Serre
Chauffayer
05800 AUBESSAGNE

Ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez nous joindre
par téléphone au 04 92 55 22 43
Par mail à l'adresse mairie.aubessagne@orange.fr

Organigramme



Démissions du Conseil Municipal

Par lettre du 23 novembre 2017, Madame Nadine Brailly a fait part de son souhait de démissionner du poste de troisième adjointe et de son mandat de conseillère municipale de Saint-Eusèbe-en-Champsaur. Cette demande pour cause de santé a été acceptée par la Préfecture et est donc effective depuis le 8 décembre 2017.

Madame Nadine Brailly tient à remercier tous les habitants, le conseil et Richard Magnan pour la confiance qu'ils lui ont portée.

Madame Martine Blanchard a démissionné de son poste de conseillère municipale de Chauffayer en date du 20 octobre 2017, en raison d'une divergence d'opinion relative à la fusion de communes.

Les différentes commissions communales

Commission des Travaux :

PRAT Denis
BLACHE Max
ROCHAS Bruno
NOUGUIER Joël
CATELAN Thierry
CATELAN Richard
GALLAND René
BARBAN Daniel
MAGNAN Richard

Commission des finances :

NOUGUIER Joël
MAGNAN Richard
ROCHAS Alain
BARBAN Daniel
TEMPIER Nicolas
BLACHE Max
GAUTHIER Sylvette

Commission vie associative :

MANUEL Agnès
BLANC Serge
TEMPIER Nicolas
AYE Marielle
GAUTHIER Sylvette

Commission agricole, chemins ruraux et communaux :

MOYNIER Pascal
MOYNIER Hervé
PRAT Denis
GALLAND René
TEMPIER Nicolas
GRAS Julien
OLLIVIER Nathalie
AUBERT Sylvain
BOYER-JOLY Gilbert

Commission cimetière :

OLLIVIER Nathalie
MAGNAN Richard
BLACHE Max
MOYNIER Hervé
MOYNIER Pascal
BOYER-JOLY Gilbert
ROCHAS Bruno
PRAT Denis
CATELAN Richard
GAUTHIER Sylvette

Commission Environnement et gestion de l'eau :

ROUX Philippe
BLACHE Max
MAGNAN Richard
MOYNIER Hervé
PRAT Denis
BLANC Serge
AUBERT Sylvain
NOUGUIER Joël

Commission école et cantine :

ATHENOUX David
AUBERT Sylvain
MANUEL Agnès
NOUGUIER Marie-Anne
TEMPIER Nicolas
AYE Marielle
MARTIN Virginie

Commission Projets innovants et énergies renouvelables :

SARRAZIN Yannick
AUBERT Sylvain
BLANC Serge
ROUX Philippe
CATELAN Thierry
BLACHE Max
TEMPIER Nicolas
MOYNIER Hervé
NOUGUIER Joël
MAGNAN Richard

Commission bulletin municipal et site internet :

AUBERT Sylvain
BLANC Serge
SARRAZIN Yannick
NOUGUIER Marie-Anne
GALLAND René

Commission Crèche :

ATHENOUX David
MANUEL Agnès
NOUGUIER Marie-Anne

Conséquences sur l'adresse postale

Conséquences sur l'adresse postale

Afin de faciliter l'acheminement du courrier, l'AFNOR a défini une norme pour l'adresse postale (XPZ 10-011 de janvier 2013). Celle-ci doit comporter au maximum six lignes.

Pour La Poste, rien ne s'oppose à ce que le nom de la commune historique figure sur la ligne 5, comme indiqué ci-dessous

Ligne 1 : Identité du destinataire

Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire

Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique (N° appartement, boîte aux lettres, escalier, couloir, étage)

Ligne 4 : N° et libellé de la voie

Ligne 5 : Lieu-dit

Ligne 6 : Code postal et localité de destination.

Ex :	Monsieur Richard ACHIN L'Hôpital 05800 AUBESSAGNE	Monsieur Joël NOUGUIER Le Villaret 05800 AUBESSAGNE	Monsieur Richard MAGNAN Saint-Eusèbe-en-Champsaur 05800 AUBESSAGNE
-------------	---	---	--

Toutefois, La Poste garantit la distribution du courrier libellé à l'ancienne adresse. Une instruction ministérielle a été adressée à l'ensemble des Préfets de France le 12 avril 2016 pour préciser ce point.

Les cartes grises

Obligation d'effectuer le changement d'adresse de son certificat d'immatriculation ou formalité facultative ? Cela fait des mois que les automobilistes de nombreuses communes nouvelles de France ne savent pas à quel saint se vouer. Certains départements estiment que refaire la carte grise est obligatoire, tandis que d'autres en dispensent les automobilistes.

Les choses sont désormais définies. En principe, la loi dit qu'en cas de changement d'adresse, que ce soit un déménagement, un changement de nom de rue ou le changement de nom d'une commune, la carte grise doit être modifiée pour refléter les changements. Cependant, vu que La Poste garantit la livraison du courrier même si c'est le nom de l'ancienne commune qui est mentionné, le Ministre de l'Intérieur accorde une dérogation aux automobilistes de ces communes. **Les automobilistes d'une commune nouvelle ne sont donc pas obligés d'effectuer le changement d'adresse sur leur carte grise !**

Toutefois, les plus pointilleux peuvent demander un nouveau certificat d'immatriculation, et ce, gratuitement, s'ils n'ont pas effectué cette formalité plus de trois fois déjà. A la quatrième fois, il faut payer les frais d'acheminement, soit la modique somme de 2,76€.



Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'instruction des autorisations d'urbanisme ne sera plus assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), mais par la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar, sous l'autorité du maire.

Le coût de ces prestations supportées jusqu'à présent par l'Etat sera mis à la charge de la commune par le biais d'une convention. En aucun cas, la commune ne pourra refacturer ce coût au pétitionnaire.

PLU de la Commune D'Aubessagne

La caducité des plans d'occupation des sols au 31 décembre 2015 a contraint la commune de Chauffayer de prendre une délibération en date du 25 juin 2015 en vue d'entreprendre la révision de son POS pour établir un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune historique de Chauffayer était en capacité d'arrêter le PLU avant le 31 décembre 2017, mais elle a préféré se donner du temps et attendre l'avancée du travail de fusion. Même si juridiquement une commune peut avoir une partie de son territoire couverte par un PLU et une autre partie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), il a semblé évident à la commission d'élus en charge de la fusion de nos trois communes d'intégrer dès 2018 les communes historiques des Costes et de Saint-Eusèbe-en-Champsaur dans le PLU. Il semblait effectivement difficile de tenir durablement des règles d'urbanisme différentes sur le même territoire. Le travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation du document d'urbanisme vont nous occasionner une charge de travail importante sur le premier semestre 2018. Une réunion publique sera organisée fin du printemps pour vous permettre de suivre notre travail. Si vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat ou prendre rendez-vous avec le Maire. La commune d'Aubessagne sera donc couverte par le RNU sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'approbation du PLU qui devrait intervenir, dans le meilleur des cas, à l'automne 2018.

Rappel des règles d'Urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de créer et d'agrandir une ouverture, **sont soumis obligatoirement au dépôt d'une demande d'autorisation**. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le code de l'urbanisme. L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du Code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du Code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (article L.480-2 du Code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (article L.480-5 du Code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. D'une part, un permis de construire est requis pour les travaux concernant à la fois un changement de destination, une création de surface de plancher supérieure à 20m² et 40m² en zone urbanisée (ou que la surface totale ne soit portée à 170m² à la suite des travaux) et le percement ou l'agrandissement d'un mur extérieur. Par exemple : un rehaussement des murs pour ajouter une fenêtre de toit est soumis à l'obtention d'un permis de construire. D'autre part, une simple déclaration préalable de travaux devra être demandée si les travaux envisagés modifient juste l'aspect extérieur sans création de surface supérieure aux critères ci-dessus ou changement de destination.

En conclusion, il est indispensable de passer en mairie avant d'entreprendre des travaux. Pensez à anticiper votre demande pour laisser au service instructeur (la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar) le temps de faire son travail.

Les travaux de Chauffayer

• Le chantier le plus important engagé par la mairie de Chauffayer a été la réhabilitation du bâtiment de La Poste avec la rénovation totale des deux logements et une extension sur l'ancien garage communal. Au final, nous disposons de deux appartements de type F3 avec garages privés. L'ensemble du bâtiment comporte désormais quatre logements (deux F3, un F2, et un F4). Tous les appartements ainsi que le local de La Poste bénéficient à présent d'une isolation phonique et thermique extérieure de 16 mm avec reprise des façades et pose de volets roulants électriques sur chaque fenêtre.



Le montant total des travaux s'élève à 218 220 Euros HT subventionné par :

- Le conseil Départemental : 16 118 €
- Le SPIL Soutien Public à l'Investissement Local : 65 466 €
- La Région PAS : forfait de 51 000 €
- Objectif 54 : 5 808 € pour les 2 premiers logements, en ce qui concerne les deux autres logements, un dossier est en cours.



- La dernière tranche concernant l'enfouissement des réseaux du hameau de l'Hôpital est, à ce jour, terminée.
- Le battant du clocher de l'église composé d'un alliage trop dense commençait à endommager la cloche, il a été remplacé.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La première phase administrative de la mise en conformité de trois de nos captages (BELLECARE, LES SAGNES et les CASSES) s'est terminée avec les arrêtés pris par le Préfet des Hautes-Alpes en date du 08 novembre 2017.

Les dispositions des articles L121.2 à L121.5 du Code de l'Expropriation précise que la durée de validité d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique est de cinq ans. En conséquence les expropriations éventuelles devront être accomplies dans ce délai. Il faudra également établir les conventions avec les autres propriétaires concernés.

Pour ces captages, des périmètres obligatoires ont été délimités afin de protéger les points d'eau :

Le périmètre de protection immédiat :

Ces terrains doivent être la propriété de la commune. A ce titre, la Mairie en fera l'acquisition.

Ce périmètre devra être clos, la végétation présente sur le site doit être entretenue régulièrement.

Tout emploi de produits phytosanitaires est interdit.

Toutes activités autres que celles liées à l'entretien sont interdites.

Le périmètre de protection rapproché :

De nombreuses servitudes seront instituées sur les parcelles de ce périmètre.

Toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau sont interdites.

Cependant une autorisation d'activité ou d'aménagement justifiant de l'absence d'impact sur la qualité de l'eau devra être transmise, pour accord, avant réalisation, à l'Autorité Sanitaire qui pourra demander l'avis d'un hydrogéologue.

Avant d'entreprendre toute activité, il est vivement conseillé de se renseigner en Mairie.

Le périmètre de protection éloigné :

La commune doit veiller au strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur et particulièrement à l'absence de tout déversement de produits polluants et d'aménagement pouvant porter atteinte à la qualité des eaux. Toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau sont interdites. Cependant une autorisation d'activité ou d'aménagement justifiant de l'absence d'impact sur la qualité de l'eau devra être transmise, pour accord, avant réalisation, à l'Autorité Sanitaire qui pourra demander l'avis d'un hydrogéologue.

LITIGE DU CAPTAGE DU PEYSSIER

Le captage a été réalisé en 1962/1964. Ce captage présente au point de vue administratif une situation particulière. Les eaux sont captées sur le territoire de la commune des Costes mais sont destinées aux communes de CHAUFFAYER (1/3) et de ST JACQUES EN VALGODEMARD (2/3). Au fil des ans, la ressource en eau diminue et n'assure plus les besoins du Hameau des BLACHUS. Ce qui a imposé, il y a une quinzaine d'années, à la commune de CHAUFFAYER de créer un pompage au niveau du captage des SAGNES pour assurer l'alimentation en eau du hameau.

Une nouvelle convention a alors été nécessaire pour clarifier la situation avec la commune de St JACQUES du fait de sa propriété du captage et du réservoir. Les Services de la Préfecture sont en train de la rédiger sur les bases d'un accord trouvé entre les deux communes.

LA STATION D'EPURATION DU BANNET, COMBARDENQ ET L'HÔPITAL

Suite à la réunion avec le bureau d'études HYDRETUDES, les services de l'Etat et les partenaires financiers, la solution du raccordement à la station d'épuration avec un poste de refoulement avait été retenue. Mais cette solution n'apporte pas toutes les garanties dans son fonctionnement notamment avec des risques forts de septicités des effluents risquant de mettre en péril le bon fonctionnement de la station. Le bureau d'études a donc proposé de missionner une étude géotechnique afin de savoir si la réalisation d'une station à COMBARDENQ est envisageable.

ETUDE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES D'EPURATION

Depuis 2010, les boues d'épuration de notre station sont recyclées par épandage sur les terrains de deux exploitants agricoles. Le premier parti à la retraite et le second s'étant inscrit dans une reconversion BIO, la commune a été contrainte de réaliser une nouvelle étude pour lui permettre de recycler ses boues.

Nous tenons à remercier Joël NOUGUIER qui a accepté de mettre à disposition des parcelles qu'il travaille pour cette étude de faisabilité.

L'essentiel des activités réalisées par les services techniques

Il faut d'abord rappeler que Gilles BARBAN, arrêté pour des raisons médicales, a été remplacé par Olivier PAULIAT en octobre 2017. Il a dû rapidement s'adapter et épauler Max ARNAUD dans ses activités diverses.

– Côté bâtiments :

Nous avons repeint et remis à neuf l'appartement T4 des logements sociaux au centre du village suite au départ des locataires.

Les appartements au-dessus de la Mairie ont aussi été rénovés : peinture refaite dans le premier, et réparation du bac à douche du second.

Afin de réhabiliter le bâtiment de La Poste, nos agents ont consolidé les génoises avant de les repeindre, ils ont aussi repris la maçonnerie d'un mur.

La salle de réunion de la Mairie a été repeinte.

– Côté espaces verts :

Comme chaque année, les agents ont participé à l'entretien des espaces verts : plantation des bacs fleuris, arrosage, tonte des gazons, débroussaillage, entretien du cimetière, nettoyage des renvois d'eau et des canaux, finition des chemins de la Plaine, entretien des hameaux, etc.

– Divers :

Les lots de bois de chauffage ont été distribués aux personnes ayant droit, à savoir les personnes de plus de 70 ans, en résidence principale sur la commune, disposant d'un chauffage principal à base de bois.

Nous avons fait l'acquisition d'une élagueuse sur perche pour faciliter la taille des arbres en hauteur.

– Eau :

Le trop plein du captage des Costes s'est obstrué, une réparation totale avec pose de canalisation neuve s'est avérée nécessaire.

Deux fuites importantes sur le réseau, dont une particulièrement difficile à repérer car elle était située en bordure de la Route Nationale, ont nécessité l'intervention des agents. Il est à noter la disponibilité et la réactivité des agents techniques qui ont su faire face à la gêne occasionnée dans des délais particulièrement courts.

– Les décorations :

Les hameaux et villages ont pris un aspect festif en cette fin d'année grâce aux décorations posées.

– Le déneigement :

La météo s'est montrée digne d'un hiver d'autrefois. La neige, tombée en abondance avec des poussées de vent et associée à des températures basses, complique la tâche de nos agents qui font le maximum pour assurer le déneigement. Nous devons en avoir conscience et être tolérants, la commune est très étalée, il n'est pas possible d'être partout au même moment.

La commune en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal pour son action au quotidien.



Les travaux de Saint Eusèbe

Fuite d'eau aux Lantelmes, Saint-Eusèbe-en-Champsaur

En février, une rupture de la canalisation principale de l'eau potable du Villardon, au niveau des Lantelmes, a nécessité des travaux importants dans des conditions difficiles.



Les travaux de Saint Eusèbe (suite)

Source des Gourniers

Au mois de novembre, comme nous le redoutions suite à la sécheresse, nous avons été privés d'eau potable sur l'ensemble de la commune de Saint-Eusèbe-en-Champsaur. La source des Gourniers s'est tarie – du jamais vu depuis 1937. La solidarité de la commune de La Motte-en-Champsaur a permis une alimentation en eau rapidement. Un raccordement entre la conduite de La Motte-en-Champsaur et celle de Saint-Eusèbe-en-Champsaur au niveau de la mairie de La Motte-en-Champsaur a résolu le problème. Une convention a été établie entre les deux communes. Le 15 janvier 2018, la source des Gourniers ayant repris son débit normal, nous avons pu réalimenter nos réservoirs comme précédemment. Nous remercions la commune de La Motte-en-Champsaur pour sa réactivité et son soutien dans cette situation subite et difficile.



A.S.L. du Canal du VILLARD

Des travaux de busage pour améliorer l'écoulement du dévidoir sur 250m environ ont été réalisés par l'équipe des adhérents avec, d'une part, la pose et l'enfouissement de tuyaux P.V.C. sur 80m. Puis à la suite, une partie du canal a été soigneusement nettoyée et curée jusqu'à la maison GRAZIANO. Enfin, 100m de tuyaux souples ont été déroulés pour emmener les surplus jusqu'au niveau du virage dit de la Côte. Des travaux supplémentaires pourraient être entrepris en 2018 pour finaliser totalement l'efficacité de ce dévidoir. Auparavant, le curage annuel avait été réalisé normalement début mai et le canal a pu être chargé définitivement le 4 juin. Jusqu'au 22 août, les adhérents ont pu arroser les jardins, pelouses, vergers et un peu des cultures. Ce qui, il faut le reconnaître, est très satisfaisant une telle année de sécheresse. Il ne faut pas, non plus, oublier de signaler que le fonctionnement de notre canal est directement dépendant de l'apport, même faible, d'eau du canal de Saint Eusèbe. Le bilan financier de l'A.S.L. est positif, ceci grâce à la subvention annuelle versée par la municipalité et les cotisations des adhérents.

Les travaux des Costes

Après une année 2016 riche en travaux, l'année 2017 a permis de finaliser les chantiers en cours .

- Le mur des jardins du Villaret avec la reprise du drainage.
- La reprise des imperfections sur le chemin des Casses
- Après deux ans d'attente, France Télécom a enfin raccordé le réseau téléphonique.

Vie scolaire—Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) Les Costes et La Motte-en-Champsaur

Pour cette rentrée 2017-2018, les deux communes, en concertation avec les institutrices, l'inspection académique, et les parents, ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours avec des horaires répartis comme il suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.

L'école des Costes accueille 16 élèves. L'institutrice s'appelle Madame Agnès FEUTRIER.

L'école de La Motte-en-Champsaur accueille 14 élèves. L'institutrice s'appelle Madame Laurence MARSEILLE, Madame Marie-Christine NOUGUIER est ATSEM.



Les projets

La Motte-en-Champsaur :

- Travail sur le thème des empreintes avec le garde du Parc des Ecrins
- Sorties : Printemps du livre à Veynes, jeunesses musicales à St Bonnet, spectacle à la Passerelle, Fête de la science à Tallard, 3 sorties cinéma à St Bonnet.
- Patinoire, puis piscine en mars.

Les Costes :

- Concours Mathador
 - Prévention santé, sur le thème de l'alimentation et interventions de l'association enfants en danger
 - Piscine en mars
 - Voyage scolaire en juin : Sur le thème des sciences : "100% Volcans et Légendes" à la Bourboule
- Le bilan financier du RPI pour 2016-2017 s'élève à 14 141,00 € pour la part des Costes.

Les Pet'sous – l'association de parents d'élèves

Présidente : Chrystelle BOYER

Secrétaire : Aurélie BLANC

Trésorière : Marie GRIVEL

L'association organise des manifestations afin de récolter des fonds et participer au financement des projets de classe.

Fête au Villard-Saint-Pierre

La fête de la Saint-Pierre s'est déroulée le premier week-end de juillet et a bénéficié du beau temps. Le Comité des fêtes a concocté un joli programme et a été récompensé par une belle affluence.

Samedi 1^{er}, un concours de pétanque en doublettes a réuni 14 équipes. Le tirage au sort organisé à la mêlée a permis à chacun de se faire plaisir au long de l'après-midi. Les quatre premières équipes du classement se sont affrontées pour les parties finales et l'attribution des coupes et récompenses.

Dimanche 2, place au traditionnel vide-greniers. 23 exposants (un record) se sont installés tôt le matin sur la place et dans la rue principale. Malgré quelques rafales de bise faisant « voler » certains étals, la satisfaction était partagée aussi bien par les exposants que par les nombreux chineurs présents tout au long de cette belle journée. La réussite de cette manifestation a été le fruit d'un affichage et d'un balisage efficace de l'accès au village depuis La Fare-en-Champsaur et Chauffayer guidant facilement le public. A cela, il faut ajouter la qualité de l'accueil à la buvette ainsi que les bons produits fournis pour la petite restauration. La pesée du jambon a aussi eu sa part de succès. Un grand remerciement est adressé aux bénévoles du Comité qui ont fait du bon travail. La subvention versée par la mairie a également été appréciée par le bureau.

Fête des Viallards

Comme de coutume depuis de nombreuses années maintenant, les habitants, vacanciers et amis se sont retrouvés le Dimanche 13 Août, autour du four communal et de la fontaine pour partager un bon repas cuit au feu de bois.

Le four a été mis en route la veille pour cuire le pain de campagne d'ailleurs très bien réussi. De nombreux boulistes ont profité du temps splendide pour s'entraîner pour le lendemain.

Lundi 14, le four a repris des fonctions pour griller pizzas, tourtes en tous genres, rôtis et gratins. Après l'apéritif offert par le comité des fêtes, plus de 80 convives se sont retrouvés à table. Après un copieux repas bien arrosé, il a fallu se remobiliser pour disputer le traditionnel concours de pétanque à la mêlée. 26 triplettes au départ et après 3 parties, les finalistes se sont retrouvés pour disputer les coupes devant un très nombreux public. Yann, Louca et Logan ont été déclarés vainqueurs face à l'équipe d'Ivan et Bernadette.



Vie associative de Saint-Eusèbe-en-Champsaur

La fête de Saint-Eusèbe-en-Champsaur, au mois d'Août, a connu son succès habituel. Bals, concours de pétanque, repas cuit au four du village ont animé un beau week-end. Félicitations au Comité de Fêtes.

La fête du Villardon, organisée le week-end du 24/25 août a été très réussie, avec beaucoup de monde aux concours de boules et au bal du samedi soir. Le dimanche, la cuisson des gigots au four du village a été très appréciée par les habitants.

Une aide pour passer le BAFA et devenir animateur !



L'association "Joie & Soleil", au hameau de La Pierre à Chauffayer depuis 1951, propose aux jeunes de notre commune d'Aubessagne, ayant au moins 17 ans révolus, de financer la totalité de leur formation théorique afin d'obtenir le diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Elle propose en contrepartie, que le stage pratique qui suit la formation théorique soit effectué bénévolement au centre de vacances Joie & Soleil d'Aubessagne.

Le BAFA est une occasion de prendre une part active à l'animation de la cité. Il permet des rencontres et une ouverture aux autres. Il est une étape importante pour s'affirmer dans une fonction d'animation et d'encadrement d'enfants ou d'adolescents. Ce diplôme enrichit les CV et facilite la recherche d'emploi. Par ailleurs une fois acquis, le BAFA permet aux jeunes d'accéder à des emplois d'été rémunérés et souvent passionnants. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre directement contact avec le Président de Joie & Soleil au 06 08 12 89 25.

Une nouvelle association rayonne sur Chauffayer – Les Arts en Chœur

La Commune de « Chauffayer/Aubessagne » accueille depuis la rentrée de Septembre 2017 des cours de guitare classique, dans la salle de motricité de l'école primaire.

Ces cours sont assurés par F. Rolland, adhérente d'une nouvelle association, Les Arts en Chœur, dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'enseignement artistique et en particulier musical.

C'est pour favoriser cette proximité que l'association, qui comprend aussi des professeurs de piano, clarinette, chant, batterie... a sollicité le prêt de salles auprès des communes intéressées. Cette nouvelle forme d'organisation fonctionne à la satisfaction générale.

Festival de musique à Chauffayer

Festival de la musique et de la fraternité

Le dernier festival à Chauffayer en juillet 2017 a eu un vif succès en accueillant 130 personnes dont une douzaine de musiciens (guitares, batterie, percussions, basse, saxo, violons, clarinette, accordéon). C'est autour de plats sucrés et salés apportés par toutes les personnes que nous avons pu passer un excellent moment où chansons, musique jazz, danses folkloriques ont animé la soirée.

Fort de cette réussite, nous réitérerons ce moment festif soutenu par la mairie d'Aubessagne :

**Soirée du samedi 7 juillet 2018 à
la salle des fêtes Aubessagne-
Chauffayer.**



Dès à présent retenez cette date. Nous vous attendons nombreux et pour tous ceux qui souhaiteraient participer d'une façon ou d'une autre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de :

Bernard 06 52 27 72 54 La Pierre

Frédérique 06 20 78 11 71 La Motte-en-Champsaur

Sophie 06 08 04 39 22 Le Marais

Nous souhaitons ouvrir la soirée aux enfants et jeunes, musiciens ou chanteurs... qu'ils se fassent connaître !!!

Vie associative des Costes

Les Cousty's and co

Présidente : Emilie NOUGUIER
Secrétaire : Céline NOUGUIER
Trésorier : Nicolas MATHERON
N'hésitez pas à joindre un des membres si vous souhaitez rejoindre l'association.

Les activités :

- fête votive
- repas cuit au four banal
- concours de belote
- Noël des enfants
- Carnaval



Jeu de Tarots

Pour les personnes intéressées par la pratique du jeu de tarots à 3 ou 4 joueurs, il vous est proposé de vous manifester auprès de Guy BERNABE

bernabe.guy@gmail.com
téléphone : 06 88 57 08 94

pour essayer de créer un point de rencontre sur le territoire de la nouvelle commune d'Aubessagne.



Le pianO du Lac

Le PianO du lac donne environ 170 représentations pour plus de 50 000 spectateurs. Vingt complices artistes et techniciens associent leur créativité et leur passion des espaces scénographiques naturels. C'est depuis les Hautes-Alpes que La Volière aux pianos coordonne ce périple humain et artistique. Les artistes sont venus au lac de Roaffan, cet été encore. Le « pianO du lac » a proposé au public de vivre un instant de rencontre et de poésie. Un réel succès ! Plus de deux cents personnes se sont réunies et ont été ravies de la prestation. Une tournée 2018 ne devrait pas tarder à se dessiner, nous vous tiendrons rapidement au courant de la date retenue chez nous !



Etude de faisabilité Traversée de Chauffayer

La commune d'Aubessagne est inscrite dans le périmètre du SCoT de l'aire gapençaise (Schéma de Cohérence Territoriale). Quatre principaux axes de travail ont été définis pour mettre en œuvre le SCoT, développés chacun en plusieurs actions. Dans ce cadre, le SCoT accompagne les communes de l'aire gapençaise dans ses projets de politique de développement et d'aménagement, notamment sur les formes urbaines, les paysages, les déplacements ... pour ainsi faire émerger des opérations exemplaires, dites pilotes, au sein de communes volontaires telle que Aubessagne.

Pour mettre en œuvre cette action, des financements ont été obtenus auprès de l'Etat, de la DREAL et de la région PACA.

Sur la commune d'Aubessagne, le SCoT et le conseil municipal se partagent la maîtrise d'ouvrage pour deux missions qui ont été identifiées pour traduire la politique de développement envisagée par les élus :

Une étude de faisabilité pour la sécurisation de la traversée et la valorisation des espaces publics de Chauffayer et la création d'un espace de centralité. Cette étude doit permettre la création d'un espace de vie intergénérationnel et de rencontre au cœur du village, par l'aménagement de l'espace public. Cet espace public pourra aussi être un espace d'arrêt et de pause pour les familles et vacanciers traversant le village par la Route Napoléon.

Une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau quartier. Dans la continuité des études du Plan Local d'Urbanisme déjà engagées, la commune souhaite permettre la création d'un nouveau quartier regroupant habitat, économie, services ... autour d'espaces publics de qualité et en liaison avec le village actuel. L'étude devra permettre d'identifier le site le plus favorable à l'émergence de ce nouveau quartier et d'en définir les contours urbains, architecturaux et paysagers.

Pour la réalisation de ces deux missions, la commune est accompagnée par un groupement de bureaux d'études : **Atelier Urba pour le volet urbain, Atelier MPG pour le volet paysage et Groupe Synthèse pour le volet architectural.** Leurs études se déroulent sur quatre mois par la réalisation d'un diagnostic, de plusieurs scénarii pour aboutir à l'écriture d'un programme permettant de définir les futurs projets et aménagements.

Par ailleurs le conseil municipal souhaite que **la population s'investisse dans le projet et qu'elle puisse s'exprimer sur les futurs aménagements** dans le cadre d'une concertation publique. Ainsi, courant février, un **atelier de concertation** sera organisé, il permettra de partager votre vision actuelle et future de l'espace public, vos attentes en termes d'aménagement, vos besoins en termes d'usage ... Ces ateliers sont ouverts à tous, petits et grands, et seront animés par les urbanistes et paysagistes réalisant les études. La date vous sera rapidement communiquée.



Etat civil

Naissances 2017

Justin Thierry Sébastien BLANC, le 10 novembre 2017 à Gap, domicilié aux Costes
Sean DIYIMBUA-FAURE le 20 mars 2017 à Gap, domicilié à Chauffayer

Mariages et PACS 2017

Mariage de Jérôme Claude Gérard GRIVEL et de Diane Marina Sylvaine LEGRAIN-BERARD le 8 juillet 2017, domiciliés aux Costes

Pacs entre Chloé Francine Suzanne FINET et Nicolas Julien DUPONT le 22 décembre 2017, domiciliés aux Costes

Mariage de Rodolphe BERNARD et Aline GRIMAUD le 15 juillet 2017, domiciliés à Chauffayer

Décès 2017

Décès de Monique Marie Marcelle THOUMINE épouse MICHEL le 26 mai 2017 à Gap, domiciliée aux Costes

Décès de Maria Joséphine BARBAN épouse GALLAND le 27 octobre 2017 aux Costes, domiciliée aux Costes

Décès de Gaston Jean REYNAUD le 25 décembre 2017 aux Costes, domicilié aux Costes

Décès de André Octave Joseph RAMBAUD le 31 janvier 2017 à Gap, domicilié à Saint-Eusèbe-en-Champsaur

Décès de Franck ATHENOUX le 18 août 2017 à Pisançon, ayant une résidence à Saint-Eusèbe-en-Champsaur

Décès de Jean Louis Emile BOYER-JOLY le 08 octobre 2017 à Gap, domicilié à Saint-Eusèbe-en-Champsaur

Décès de Claude ZEHNDER le 11 janvier 2017 à Gap, domicilié à Chauffayer

Décès de Marcel GALVIN le 03 mars 2017 à Chauffayer, domicilié à Chauffayer

Décès de Monique LOMBARD épouse PACZKOWSKI le 11 juin 2017 à Saint-Léger-les-Mélèzes, domiciliée à Chauffayer

Décès de Lilian ROGER le 13 juin 2017 à Grenoble, domiciliée à Chauffayer

Décès de Augusta GONSOLIN épouse TURC le 27 septembre 2017 à Bésayes (Drôme), domiciliée à Chauffayer

Mariage hors commune

Dessislava Boshnakova, secrétaire de mairie des communes historiques des Costes et Saint-Eusèbe-en-Champsaur, s'est unie à Angelo La Gamba le 14 octobre 2017 à Notre-Dame du Laus.

Le père Charles Troesh, aumônier de gendarmerie, a célébré cette union, Dessislava et Angelo étant tous deux réservistes de la gendarmerie.

Leurs familles bulgare et italienne se sont réunies pour assister à leur engagement souligné par le Pape François, qui avait fait part de sa bénédiction et de ses vœux aux jeunes mariés par le biais d'un document pontife.

